

CAS 1 ELEVE NON CONNU DE LA MDPH (pas d'intervention du référent sauf pour regrouper les pièces du dossier ou demande d'expertise)		CAS 2 ELEVE CONNU DE LA MDPH	
EQUIPE EDUCATIVE Géva-sco « première demande »		EQUIPE DE SUIVI DE SCOLARISATION Géva-sco « renouvellement »	
A FAIRE	QUI FAIT QUOI ?	A FAIRE	QUI FAIT QUOI ?
<b>1</b> : adaptations pédagogiques et organisationnelles au sein de la classe	<b>Equipe pédagogique</b>	<b>1</b> : adaptations pédagogiques et organisationnelles au sein de la classe	<b>Equipe pédagogique</b>
<b>2</b> : si PAI (Projet d'Accueil Individuel)	Médecin scolaire ou médecin PMI	<b>2</b> : si PAI (Projet d'Accueil Individuel)	Médecin scolaire ou médecin PMI
<b>3</b> : Si les adaptations ne suffisent pas, <b>PREMIERE Equipe Educative</b>	<b>Le directeur</b> invite : - la famille - l'enseignant - le centre de soin - le médecin scolaire - le psychologue scolaire	<b>3</b> : En fonction du calendrier MDPH, l'enseignant référent prévient de la rédaction du Géva-sco « renouvellement »	L'enseignant renseigne le Géva-sco, ce document peut être complété pendant l'ESS
<b>A l'issue de la réunion SI les parents souhaitent saisir la MDPH alors la procédure continue...</b>			
<b>4</b> : Rédaction du Géva-sco « première demande »	<b>L'enseignant</b> renseigne les 3 premières pages du Géva-sco	<b>4</b> : Réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)	<b>L'enseignant référent</b> invite : - la famille - l'enseignant - le centre de soin - le médecin scolaire - le psychologue scolaire - l'AVS le cas échéant
<b>5</b> : <b>SECONDE Equipe Educative</b>	<b>Le directeur</b> complète le Géva-sco avec les avis de la famille. Ce document tient lieu de compte-rendu	<b>5</b> : Tenue de l'ESS	<b>L'enseignant référent</b> complète le Géva-sco pendant l'ESS. Ce document tient lieu de compte-rendu
<b>6</b> : Constitution du dossier MDPH	<b>Le directeur</b> donne les coordonnées de <b>l'enseignant référent</b> à la famille <b>OU</b> le centre de soin constitue le dossier avec la famille	<b>6</b> : Constitution du dossier MDPH	<b>L'enseignant référent</b> est chargé de collecter toutes les pièces du dossier avant de le transmettre à la MDPH